Les Bourses et aides financières> votre DSE bourses Logement> le calendrier

DE LA DEMANDE DE DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT… AU PAIEMENT DES BOURSES

CALENDRIER	LES DIFFERENTES ETAPES
Du 15 janvier au 30 avril 2010	Vous saisissez votre demande de bourses et de logement sur le site Internet du C.R.O.U.S.
Après 2 ou 3 semaines	Vous recevez le dossier papier du D.S.E. (Dossier Social Etudiant)
Dans un délai de 15 jours	Vérifiez et corrigez éventuellement, signez et retournez le D.S.E. accompagné des pièces justificatives.
A réception du D.S.E. par le CROUS	Le CROUS instruit votre D.S.E. et vous envoie une « notification conditionnelle ».
A réception de la « notification conditionnelle »	Conservez ce document et en faites-en une copie.
Lors de votre inscription	Présentez la notification conditionnelle à l'établissement d'études.
	Vous pouvez être exonéré des frais d'inscription et de sécurité sociale selon les établissements (se renseigner).
Transmission des inscriptions au CROUS	Le CROUS engage la procédure de paiement des bourses.
	Le CROUS envoie une « notification définitive de bourses ».
A réception de la « notification définitive de bourses»	Faites-en une copie, présentez ce document aux organismes qui en font la demande (Caisse d'Allocation Familiale, Locapass…).
EN CAS DE "CHANGEMENT D'ACADEMIE" ENVOYEZ VOTRE CERTIFICAT D'INSCRIPTION AU CROUS D'ORIGINE (où vous avez saisi votre dossier initialement) QUI POURRA TRANSFERER VOTRE DOSSIER A VOTRE NOUVEAU CROUS POUR MISE EN PAIEMENT	
INFORMER LE CROUS DE TOUT CHANGEMENT DANS VOTRE SITUATION (adresse, RIB, études, situation familiale,…)	

Et votre demande de logement

DEMANDE DE LOGEMENT ETUDIANT

CALENDRIER	LES DIFFERENTES ETAPES
Du 15 janvier au 30 avril 2010	Vous saisissez votre dossier logement en même temps que la bourse sur critères sociaux.
A la mi-juin	Mouvement national d'affectation de logements pour tous les CROUS.
A compter du 20 juin	Vous recevez une réponse « positive » ou « en attente de désistement ultérieur ». Dans le 2ème cas, inscrivez-vous sur le site du CROUS en "liste d'attente".
Avant le 5 juillet (environ)	En cas d'acceptation du logement, versez la réservation par chèque à votre résidence ou par carte bancaire sur le site du CROUS, en centrale de réservation.
Du début juillet à la fin août	Inscrivez-vous sur liste d'attente sur le site du CROUS pour une nouvelle demande de logement si votre notification indique "en attente de désistement" ou si vous n'avez pas fait de demande de logement.
A partir du mois de septembre	Contactez directement les résidences pour connaître les disponibilités.
Avant le 8 septembre	Confirmez la prise de possession de logement au près de la résidence (à défaut, vous serez considéré comme démissionnaire).